

**Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE du mardi 21 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 21 mai, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 09h, salle Georges Rumen, siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

**Absents excusés :** LE GOFF Philippe ; GUILLOU Rémy ; CLEC'H Vincent ; PARISCOAT Dominique ; CHAPPE Fanny ; CONNAN Guy.



**DELBU2024-05-032**

**Commande publique : Attribution de l'accord-cadre à bons de commande : Fourniture d'émulsion de bitume**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1414-2 et L. 5211-10 ;

**Vu** le code de la commande publique, notamment les articles R2162-2, R2162-4 1° et R2162-13 à R2162-14 ;

**Vu** les délibérations DEL2020-07-235 du 16 juillet 2020, portant délégation d'attribution du Conseil d'Agglomération au Bureau communautaire ;

**Vu** les crédits inscrits au budget de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

**Considérant** l'appel d'offres ouvert publié le 15 février 2024 (au BOAMP, au JOUE et sur le profil acheteur de la collectivité) en vue de l'attribution de l'accord-cadre d'une durée d'un an reconductible trois fois un an, relatif à la fourniture d'émulsion de bitume ;

**Vu** la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres réunie le 16 avril 2024, conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;

**Considérant** que le Conseil d'Agglomération a chargé le Bureau communautaire, par délégation, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, passés en procédure formalisée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits budgétaires sont inscrits au budget ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- Prend acte des termes du dossier de consultation des entreprises pour l'accord-cadre à bons de commande : Fourniture d'émulsion de bitume ;

# Délibération

- Prend acte du déroulement de la procédure de passation des marchés en appel d'offres ouvert ;
- Prend acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 16 avril 2024 décidant d'attribuer l'accord cadre à l'opérateur classé premier, à savoir, la société Liants de l'Ouest (4 rue Belouga - ZI du Chauffault - 44340 Bouguenais) pour un montant minimum de 50 000 € HT et un montant maximum de 150 000 € HT, par an ;
- Autorise le Président à signer l'accord-cadre, ainsi que tous documents relatifs à ces contrats y compris les modifications s'avérant nécessaires en cours d'exécution (modification conventionnelle ou unilatérale).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,  
Vincent LE MEAUX

